

**Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône**

Division des Personnels

Bureau académique des
personnels de l'enseignement
privé 1^{er} degré
DP 5

Référence
Reprise d'ancienneté.doc

Dossier suivi par
Jean-Claude Masini
Téléphone
04 91 99 68 51
Fax
04 91 99 67 81
Mél.
ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les maîtres lauréats des
concours

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles privées sous contrat

Marseille, le 05 novembre 2009

Objet : reprise d'ancienneté.

Vous trouverez, ci-joint, un dossier destiné à permettre la reprise d'ancienneté correspondant à des services non pris en compte lors de votre accès à votre échelle de rémunération.

Je vous demande de bien vouloir m'en faire retour, **assorti des pièces justificatives, dans les meilleurs délais et au plus tard le 28 février 2010** (date correspondant au délai réglementaire de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2009).

Pour l'Inspecteur d'Académie
le Secrétaire Général

signé

Michel RICARD